

ANNULATION PARTIELLE et INSCRIPTION de crédit supplémentaire au budget de 1956

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 17 Novembre 1956

Mesdames,

Messieurs,

Il reste à payer, sur l'exercice 1955, le loyer de l'Ecole de Saint-François, pour les mois d'Août à Décembre 1955, soit la somme de 15.000 francs.

La dépense n'étant pas inscrite au budget supplémentaire courant, je vous demande de bien vouloir voter, par autorisation spéciale,

- | | |
|---|-----------|
| 1°) l'annulation partielle, du chapitre XXXII art. 8:
"Intérêts de l'avance de 19.803.235 Fr" (non réalisé),
le crédit de | 15.000 Fr |
| 2°) l'inscription au chapitre XXI n° 39: location écoles
publiques, ex.1955, du crédit supplémentaire | 15.000 Fr |

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Paris, le 22 Décembre 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Gavarini*

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
à Paris, le 29 Décembre 1956
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé R. Petit*